

Image not found or type unknown



CC

Par **lamytho83**, le **31/03/2010 à 19:20**

Bonjour,

Par **fabienne034**, le **01/04/2010 à 09:23**

Bonjour,
D'abord il a 16 ans c'est donc un mineur de plus de 15 ans
L'écart entre lui et vous doit être de Cinq ans
En dessous de dix ans il y a circonstances en votre faveur
S'il est émancipé vous ne risquez rien, il faut lancer la demande le plus vite possible
pour tout savoir sur le divorce:
<http://www.fbIs.net/Divorceinfo.htm>